



## Objet du contrat ne correspond pas à la fonction occupée

Par mel22, le 06/11/2009 à 15:14

Bonjour,

J'ai postulé pour un poste de chef de ligne dans une industrie alimentaire de produits élaborés au mois de juin.

Il a été convenu pendant l'entretien d'embauche que je travaille en ligne durant 1 mois et demi pour connaître les différents postes avant de prendre mes fonctions.

J'ai donc signé un CDD d'une période minimale de 1 mois et demi comme opératrice (coefficient 120)

Aujourd'hui cela fait 4 mois que je suis dans l'entreprise, je suis donc chef de ligne depuis 2 mois et demi mais je n'ai eu aucun avenant à ce contrat et ma fiche de paie est toujours au coefficient d'opérateur.

Mon problème est donc double :

1. Je n'ai aucune preuve que je suis chef de ligne
2. Mon salaire n'a pas été revalorisé

Comment faire pour être reconnu chef de ligne (coefficient 170)?

Merci pour vos réponses

Par **julius**, le **08/11/2009** à **23:31**

La théorie :

Un courrier en AR informant votre employeur que votre travail , et votre intitulé de contrat ne correspondent pas , et demander à faire un avenant.

La pratique:

Votre employeur risque de ne pas vouloir , et les tensions entre lui et vous vont apparaitre.

De plus ,avez vous signé un autre CDD depuis ou bien un CDI ?

Etes vous encore en précarité ou bien embauché ?